



**Après avoir donné les preuves de son inscription en thèse, Njoya Moussa s'interroge à son tour sur l'inscription de Cabral Libii en thèse à l'université de Yaoundé II.**

« Je connais Cabral Libii comme un doctorant mais Njoya Moussa n'est pas doctorant », a déclaré Owona Nguini sur Club d'Elite de Vision 4 ce dimanche 22 avril 2018.

Juste après cette déclaration, Njoya Moussa est monté au créneau en publiant sa lettre d'inscription en thèse, ainsi que son attestation de recherche. Comme Owona Nguini reconnaît plutôt Cabral Libii comme Doctorant, Njoya Moussa à son tour s'interroge de savoir si Cabral lui-même est inscrit en thèse.

« Quand est ce que Cabral lui-même s'est inscrit en thèse ? », s'interroge-t-il dans une publication intitulé « Une dernière pour la route .....! ».

Njoya Moussa en revient à charge sur Cabral Libii (Coordonateur du Mouvement 11 millions de citoyens et candidat investi par le parti UNIVERS à la présidentielle 2018), jette ainsi un autre pavé dans la marre.

Une situation qui va amener Cabral à se justifier comme Njoya Moussa l'a fait lorsqu'il a été accusé par Owona Nguini de ne pas être doctorant à l'Université de Yaoundé II.

Ci-dessous, l'intégralité de la publication de Njoya Moussa. Une dernière pour la route .....!

Une fois mon frère Georges Dougueli faisait savoir qu'il est des gens à qui prendre le risque de répondre est non seulement chronophage mais s'avère grande inutilité.

Ce que je savais et que je vérifie plus encore ces derniers jours c'est que des gens tendent à projeter sur les autres leurs propres vices.

Comme j'ai décrié les fausses licences doubles et autres doctorats professionnels certains ont cru nécessaire de remettre mes qualités en question.

Tous ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas partisan de la diplomite et si j'ai choisi de travailler sur les universités d'État c'était dans l'optique de rompre avec certains travers !

Je crois être allé assez loin en produisant à chaque fois les documents que les uns et les autres ont revendiqué.

A mon tour de poser quelques questions, surtout à ceux qui connaissent l'Université camerounaise :

- 1- combien d'étudiants soutiennent leurs thèses après 3 ans ?
- 2- Cabral qui a fait de 2007 à 2013 pour soutenir son master en droit public était il toujours étudiant ?
- 3- où sont ses deux licences ?
- 4- doit on devenir enseignant de rang magistral sans aucun ouvrage ?
- 5- quand est ce que Cabral lui-même s'est inscrit en thèse ?
- 6- où est cette mouture de la charte produite par Cabral?

Je ne savais pas que ce duel avait autant déstabilisé certains, sinon comment comprendre un tel acharnement ?

En attendant, je retourne à mes affaires quotidiennes car la session de plein droit débute demain!

---

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

VICE RECTORAT CHARGÉ DES ENSEIGNEMENTS

DIRECTION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES  
ET DE LA COOPÉRATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

DEPARTMENT OF ACADEMIC AFFAIRS  
AND COOPERATION

N°/Réf. II

059

UNIVERSITE DE YAOUNDE II  
DIRECTION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES  
ET DE LA COOPÉRATION

Soa, le

13 FEB 2012

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II  
THE RECTOR OF UNIVERSITY OF YAOUNDE II

A

Monsieur NJINGOU NJOYA MOUSSA Blaise.  
s/c

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences  
Juridiques et Politiques  
SOA

**Objet :** *Votre inscription en Doctorat.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'arrêté n° 99/008/MINESUP/ DDES du 23 décembre 1993, vous avez été retenu en vue d'une inscription en thèse de Doctorat en Science Politique, à compter de l'année académique 2011/2012, pour effectuer des travaux de recherche sur le thème « Le gouvernement des Universités d'Etat du Cameroun » sous la direction de Monsieur KONTCHOU KOUOMEGNI, Professeur à l'Université de Yaoundé II.

En vue de finaliser votre inscription au fichier central de thèses tenu à la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération, vous voudrez bien vous présenter à nos services muni des reçus de paiement des droits universitaires de 50 000 (cinquante mille) FCFA pour l'année académique 2011/2012 et, de la fiche actualisée sur l'avancement des travaux signée de votre Directeur de thèse.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les droits universitaires doivent être acquittés chaque année académique jusqu'à la date de la soutenance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

**Copies :** - VR/PDTC;  
- DACC/DEPE;  
- D/FSJP;  
- Chrono/Archives.



PROFESSEUR  
DERRI TARI MANGA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
UNIVERSITE DE YAOUNDE II - SOA

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES  
ET POLITIQUES  
B.P 18 - Soa  
Le Vice Doyen Chargé de la Recherche  
et de la Coopération



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE II - SOA

FACULTY OF LAWS AND  
POLITICAL SCIENCE  
P. O Box 18 - Soa  
The Vice Dean in Charge of Research  
and Cooperation

N°2015/ 10270 /UY II/FSJP/VD-RC

Soa, the 16 FEB 2015

## RESEARCH ATTESTATION ATTESTATION DE RECHERCHE

The Vice Dean in Charge of Research and Cooperation certifies that **Mr. NJINGOU NJOYA Moussa Blaise** is a duly matriculated student in the Faculty of Laws and Political Science of the University of Yaounde II (**matriculation 06J4729E**). The student is currently reading the Ph.D programme in "**Science Politique**" and is researching on a thesis topic titled, "**Le Gouvernement des Université d'Etat au Cameroun**" under the supervision of **Pr. KONTCHOU KOUOMEGNI Augustin**.

This attestation is issued for a period of six (06) months from the date of issuance and is intended to serve the bearer only for the above-mentioned purpose where and when need be.



*Professeur Atangho N. Akonumbo*

lebledparle.com

---